

Zeitschrift: Regio Basiliensis : Basler Zeitschrift für Geographie

Herausgeber: Geographisch-Ethnologische Gesellschaft Basel ; Geographisches Institut der Universität Basel

Band: 30 (1989)

Heft: 2-3

Artikel: La Regio Genevensis : le canton et son hinterland

Autor: Hussy, Charles / Raffestin, Claude

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1088641>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Regio Genevensis

Le canton et son hinterland

Charles Hussy et Claude Raffestin

Résumé

Les auteurs étudient les relations régionales de Genève avec ses voisins de France; celles-ci trouvent depuis 1973 leur expression dans l'existence d'un Comité Régional. Les partenaires de ces échanges régionaux sont des exploitants agricoles, des frontaliers et les administrations. Alors que le statu quo est maintenu en ce qui concerne la zone franche, les rapports avec le Canton de Vaud sont dominés de plus en plus par les problèmes d'agglomération.

Die Regio Genevensis – Der Kanton und sein Hinterland

Zusammenfassung

Die Autoren betrachten die regionalen Beziehungen Genfs zu seiner französischen Nachbarschaft, die in dem seit 1973 bestehenden Regionalrat ihren Ausdruck findet. Hauptpartner des regionalen Austausches sind Landwirte, Grenzgänger und Behörden. Während in der Entwicklung der Freizonen-Bestimmungen der status quo bewahrt wird, ist das Verhältnis zum Nachbarkanton Waadt stark von den rasch zunehmenden Agglomerationsproblemen bestimmt.

The Regio Genevensis – The Canton and its Hinterland

Abstract

The authors examine the relations between Geneva and its French neighbourhood, which have been institutionalized by the creation of a regional council in 1973. Regional exchange concerns many farmers, border commuters and public authorities. Whereas the status quo is maintained as to the "Zones Franches", relations to the neighbouring canton of Vaud are strongly determined by the rapidly increasing problems of the agglomeration.

Adresses des auteurs: Dr. Charles Hussy, 39, avenue du Bois-de-la-Chapelle, CH-1213 Onex (GE); Prof. Dr. Claude Raffestin, 7, rue Calvin, CH-1204 Genève

Pour éviter toute ambiguïté, il faut distinguer les ensembles territoriaux avec lesquels Genève entretient des relations. Par relations transfrontalières, on désigne celles qui se nouent entre le canton de Genève d'une part et les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain d'autre part (essentiellement les zones franches et la zone frontalière qui s'étend sur une largeur de 10 kilomètres le long de la frontière). En effet, on ne parle de relations transfrontalières que lorsque la frontière porteuse de toutes les fonctions légale, fiscale et de contrôle est franchie. Si l'on parle en revanche de relations régionales, on peut ajouter aux ensembles précédents une partie du canton de Vaud (jusqu'à Nyon environ) et alors l'expression *Regio Genevensis* prend tout son sens. On doit donc considérer deux types de flux: l'un de nature transfrontalière, entre la France et Genève, l'autre de nature régionale, entre Vaud et Genève.

Des relations de bon voisinage

Les relations transfrontalières sont régies par des accords multiples. A la suite d'une concession de l'Etat de Genève qui a accepté de rétrocéder à la France une partie des impôts perçus des travailleurs frontaliers, une Commission mixte consultative pour les problèmes de voisinage entre la République et Canton de Genève et les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain a été créée en 1973 pour harmoniser les relations de part et d'autre de la frontière. Un "Comité régional franco-genevois" composé de sept membres de chaque délégation se réunit régulièrement et alternativement en France et à Genève. Il est aidé dans sa tâche par des groupes de travail qui s'occupent de l'aménagement général, l'économie, l'éducation et les sports, la protection de l'environnement, le statut des frontaliers et les problèmes sociaux de ces travailleurs, santé publique et hospitalisation, transports et tourisme, questions agricoles, cultures, eaux et voisinage de l'aéroport de Genève-Cointrin. En 1980, le Comité régional franco-genevois s'est occupé des problèmes posés par l'écoulement des eaux dans la zone frontalière, de l'échange de concerts entre l'Orchestre de la Suisse romande et l'Orchestre symphonique de Lyon, de l'insuffisance des relations ferroviaires entre Lyon et Genève, des progrès réalisés pour la reconnaissance par la France du certificat fédéral de capacité suisse, de l'étude commune de l'exploitation des carrières, de la mise en service du nouveau secteur français de l'aéroport de Cointrin et de la préparation d'un protocole d'accord destiné à régler les modalités de prise en charge des assurés sociaux français hospitalisés en urgence à l'hôpital cantonal de Genève.

Le but de tous ces travaux est donc de réduire les disparités de telle sorte que la région franco-genevoise soit une zone d'articulations et non de tensions.

Les frontaliers

Le phénomène des travailleurs frontaliers a pris de l'ampleur dans les années soixante, à l'époque où la croissance économique battait son plein. Genève offrait alors des occasions de travail qui dépassaient, et de beaucoup, les demandes locales. De 2 349 frontaliers en 1960, on est passé à 18 539 en 1971 et à 24 467 en 1974. Leur nombre a baissé alors, sous l'effet de la crise, aux environs de 20 000 pour remonter en 1981 à plus de 22 500. Il était en 1987 de 28 236 dont 10 165 femmes (Fig. 1).

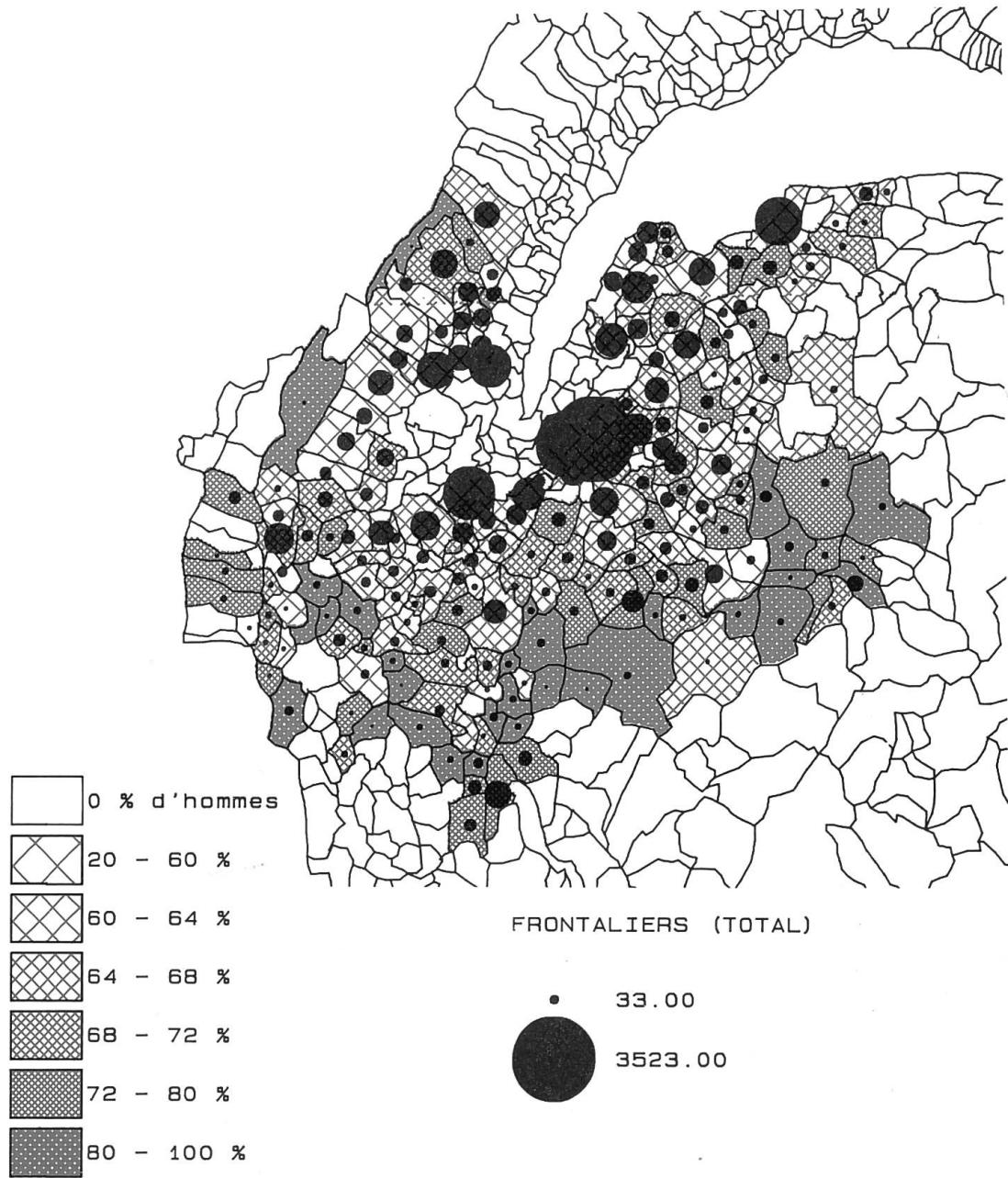


Fig. 1: Région franco-valdo-genevoise: travailleurs frontaliers à fin 1987. Source: *Service cantonal de statistique*.

Pour être admis en qualité de frontalier, il faut pouvoir rentrer chez soi tous les soirs, dans un domicile occupé depuis plus de six mois. Un tiers seulement des frontaliers est originaire de la région française voisine; les autres proviennent de tous les départements français, attirés par les offres de travail du marché genevois. Les activités des frontaliers sont diverses, on les rencontre dans toutes les professions. Pourtant cette très grande diversité ne doit pas faire illusion car ils occupent pour la plupart des positions professionnelles relativement modestes.

Imposés à la source par le fisc genevois, les frontaliers se sont trouvés dans une situation délicate vis-à-vis de leur commune de résidence qui ne recevait aucune contribution. Un accord a été conclu en 1973 entre la France et Genève, aux termes duquel le Canton restitue chaque année à la France une partie des impôts perçus, qui est distribuée ensuite aux communes de domicile des frontaliers.

Les relations franco-genevoises dans le secteur primaire

L'enclavement de Genève, comme celui du Pays de Gex font de la production et des échanges de biens de consommation alimentaire et de produits d'extraction une absolue nécessité. De tous temps, les Genevois ont possédé ou loué des terres hors des frontières actuelles du Canton; les traités de Saint-Julien du 21 juillet 1603 et de Turin du 16 mars 1816 ont pris soin, en particulier, de définir les droits et les obligations des propriétaires genevois de biens-fonds outre frontière. Quant aux exploitants agricoles et miniers des régions frontalières de Haute-Savoie et du Pays de Gex, ils ont toujours dirigé vers Genève le plus gros de leur production.

Le trafic rural de frontière

Selon la statistique des douanes suisses, quelques 2 000 hectares de terre sont exploités en France par des agriculteurs domiciliés à Genève. A titre indicatif, on avait en 1982 la situation suivante:

	Haute-Savoie	Pays de Gex	Total
En propriété			
vignes	81.5	20.5	102.0
bois, taillis	267.3	64.7	332.0
terres, prés	517.6	238.1	755.7
En fermage			
vignes	1.4	---	1.4
bois, taillis	11.0	26.3	37.3
terres, prés	<u>544.3</u>	<u>141.9</u>	<u>686.2</u>
Total	1423.2	491.4	1914.6

Biens-fonds français exploités par des agriculteurs et viticulteurs habitant le canton de Genève. Hectares, 1982.

Les terres en propriété ou en usufruit comptent pour 2/3 du total; les terres et prés cultivés représentent les 3/4; enfin; la Haute-Savoie fournit 62% du sol exploité par des genevois. Ces derniers exercent leur activité principalement dans les "zones franches", et accessoi-

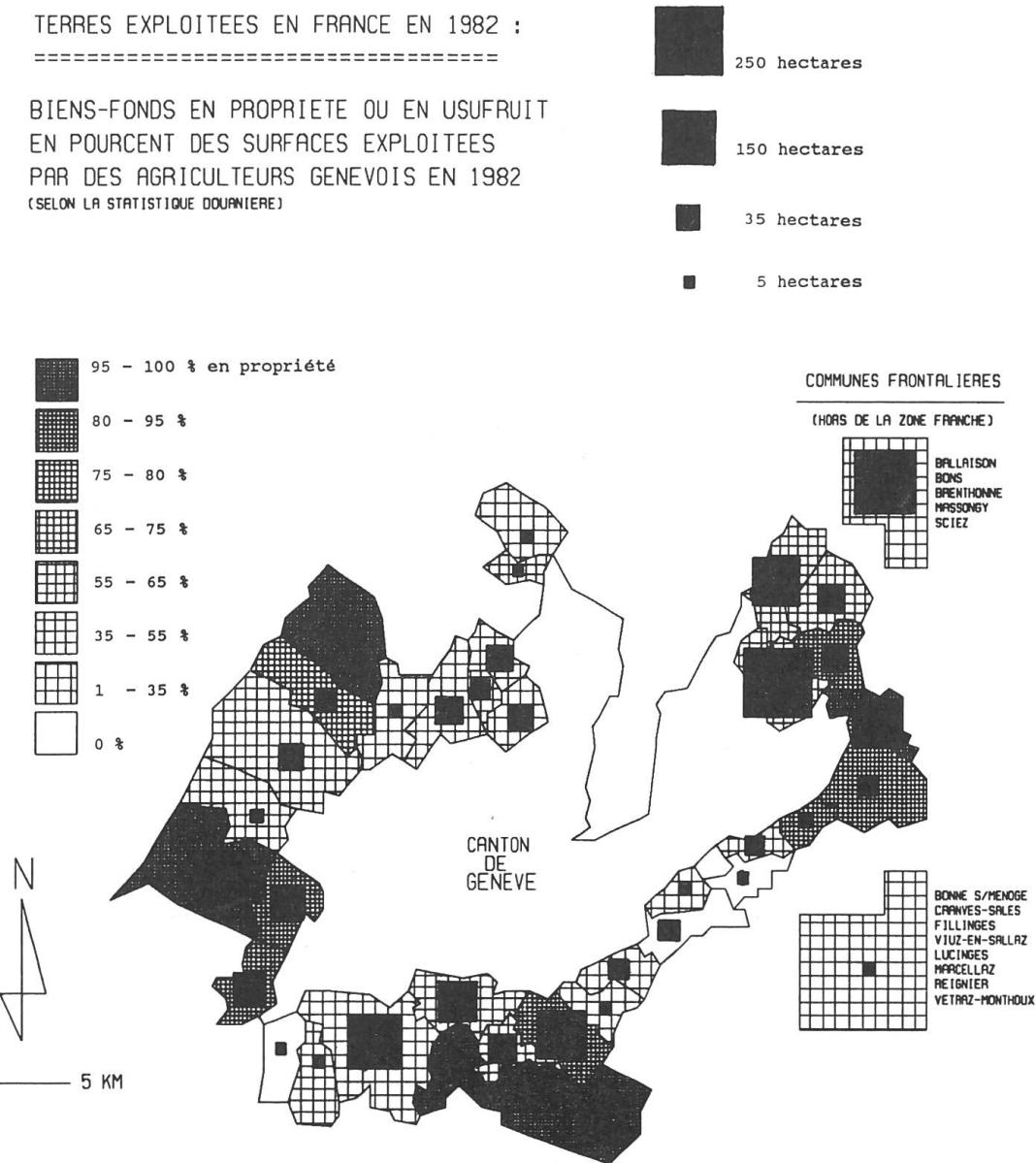


Fig. 2: Trafic rural de frontière (communes de zone franche ou frontalière): terres exploitées en France en 1982. Source: *Service cantonal de statistique*.

rement dans une dizaine de communes dites "frontalières" comprises dans un rayon de 10 kilomètres à partir de la frontière. Fig. 2 indique les trois principaux secteurs de forte emprise genevoise, situés à l'ouest, au sud et au nord-est du canton. Sur les 36 communes de zone franche, en négligeant les communes frontalières, la surface exploitée représente 48 hectares en moyenne par commune, dont 30 en propriété, ce qui n'est pas négligeable au regard au caractère fortement mécanisé de cette agriculture à haut rendement. De plus ces surfaces ne comprennent pas les plantations d'arbres fruitiers, qui produisent quelque 850 quintaux de fruits importés annuellement en Suisse. Le total des denrées agricoles, rapatriées par les agriculteurs genevois, atteint, au tournant des années quatre-vingt,

environ 7 300 tonnes par an, comprenant avant tout des céréales, dont on observe l'omniprésence dans toutes les régions peu urbanisées. En moyenne, la surface consacrée par des Genevois aux céréales produit 3 500 tonnes par an, sans compter le maïs-fourrage, le maïs en grappes, le colza et les graines (soit 1 200 tonnes). Viennent ensuite les cultures herbagères, viticoles, forestières, arboricoles et maraîchères, sans oublier 300 hectares de prés et pâturages où va paître du bétail genevois. Les producteurs genevois trouvent ainsi, en propriété ou en fermage, un appoint dont l'importance est maintenu dans des limites relativement stables par un système de préférences accordées en France, lors des transferts de propriétés, à des agriculteurs français.

Les importations en provenance des zones franches

Les exploitants zoniens ont adapté leur production aux besoins du canton de Genève. Les carrières du Salève fournissent les agrégats nécessaires aux chantiers genevois: sable, pierres et matériaux pour routes figurent dans les statistiques douanières de 1980 pour 5 millions de francs suisses. Ils sont exempts de droits de douane mais il n'en va pas de même de tous les produits agricoles: la sentence arbitrale de Territet du 1er décembre 1933 a introduit une clause de sauvegarde, base juridique du contingentement du lait, du beurre et du fromage. En 1987, ces denrées représentaient une valeur totale de 23.4 millions de francs. Les autres produits sont introduits en franchise sans limite de quantité, à l'exception des oeufs de basse-cour, limités à 500 kilos par jour. On est frappé par l'importance des céréales (6 million de francs) et des légumes (4.7 millions de francs). Quant au bétail, il est admis à un droit réduit et représente environ 6 millions de francs par année, en provenance, pour moitiés, des deux départements limitrophes. Le total des importations de zone est de 28 370 tonnes hors contingent et de 23 000 tonnes sous contingent ou à droit réduit, soit au total 51 370 tonnes, infiniment plus que les 7 300 tonnes rapatriées par des agriculteurs genevois des terres qu'ils exploitent outre-frontière.

Des échanges asymétriques

Les deux trafics que nous venons d'examiner ne sont guère comparables quant à leur structure. Alors que les agriculteurs genevois, nous l'avons vu, cultivent surtout des céréales dans leurs propriétés françaises, le volume des exportations de zone vers Genève consiste pour la moitié en produits laitiers et pour un quart seulement en céréales. Si l'on exclut le lait, qui n'entre pas dans le traffic rural de frontière, ce sont les produits maraîchers et les céréales qui dominent dans l'ensemble.

Quant aux exportations genevoises vers les zones franches, elles représentent fort peu de choses dans le secteur primaire: quelques animaux, de la viande, des légumes et des fleurs qui, avec les fromages, atteignent un million de francs par année sur un total de 6.3 millions.

Au total, les échanges agricoles de Genève vers la France voisine s'effectuent donc pour l'essentiel à sens unique, celui de l'importation. Ils n'ont cessé de croître, notamment en ce qui concerne le lait et les produits d'origine végétale, sans qu'en contrepartie l'industrie genevoise ait trouvé en zone un marché significatif. Sans doute l'approvisionnement

d'origine zonienne ne fait-il que suivre l'évolution démographique de Genève et complète-t-il utilement la production indigène. Néanmoins il représente une concurrence potentielle pour l'agriculture genevoise, surtout en raison de la disparité des prix entre la Suisse et la France, sans parler des disparités dues aux changes.

Il est difficile, en tout état de cause, de définir objectivement la signification économique des zones franches. Si leur principe demeure admis par les agriculteurs genevois pris dans leur ensemble, il est contesté par les maraîcheurs qui, inquiets de voir leurs concurrents spéculer et s'industrialiser, réclament une extension du contingentement à leur secteur. Après la suppression *de facto* du cordon douanier entre les zones franches et le territoire douanier français, les producteurs genevois souhaiteraient voir cette protection se généraliser, de même qu'ils demandent un renforcement du contrôle par la France de l'origine zonienne des produits introduits à Genève et la fermeture des zones franches aux produits en provenance de pays tiers.

Les échanges de produits industriels

Dans le secteur secondaire, les relations ne sont pas très actives, et cela pour la raison fondamentale que l'on a affaire à deux complexes industriels juxtaposés plutôt que complémentaires. Il faut observer aussi qu'en vingt ans Genève s'est désindustrialisée à un rythme rapide. On peut noter quelques implantations genevoises dans la région française limitrophe (Caran d'Ache a créé Ecridor à Gaillard, La Nationale S.A., fabrique de fournitures pour l'horlogerie et de briquets, s'est établie au même lieu; les brûleurs, circulateurs et groupes thermiques Cuénod, issus de Charmilles S.A. à Genève, sont fabriqués à Annemasse) mais ce sont des cas isolés qui ne semblent pas procéder de la part des entrepreneurs genevois d'une stratégie bien affirmée. Dans l'ensemble, les industriels genevois voient plus d'inconvénients que d'avantages à ces implantations (tracasseries administratives, fiscalité, rareté de la main d'œuvre qualifiée, difficultés de financement, etc.). Les échanges entre entreprises françaises et genevoises sont limités dans un sens comme dans l'autre; en France voisine, le développement récent de parcs industriels témoigne bien d'un intérêt croissant vis-à-vis du pôle urbain genevois, mais n'entraîne jusqu'à maintenant aucun accroissement significatif des échanges.

Les importations de produits industriels des zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex représentaient en 1987 2 583.63 francs, les matériaux bruts 5 744.39 francs, sur un total de 56 360.28 francs. Viennent en tête, en valeur, les bois, les produits pharmaceutiques et cosmétiques, les porte-mines métalliques, les hangars métalliques, les réservoirs et les peintures à l'eau sans alcool. Les exportations genevoises portent sur des ciments, des machines, appareils, instruments et véhicules.

Ainsi qu'en témoignent les statistiques, on ne peut pas parler, dans le secteur des produits industriels, d'un trafic ancien, comme il aurait pu s'en établir avec les ateliers de décolletage de Cluses par exemple. Les pièces de briquets et de porte-mines sont en réalité des produits mi-ouvrés importés en vrac par la maison-mère (La Nationale et Caran d'Ache) pour être montés et conditionnés en Suisse.

Les échanges de services

Dans le secteur tertiaire, où les échanges sont beaucoup plus importants que dans le secteur secondaire, on relève tout d'abord un courant d'achats individuels de Français dans les magasins genevois et de Genevois qui vont faire leurs emplettes dans les commerces haut-savoyards et gessiens, en fonction de leurs besoins et des différences de prix ou de variations du change. Dans le domaine de l'instruction, pour des raisons d'équivalence de diplômes, les équipements scolaires ne sont guère utilisés, à l'exception des écoles professionnelles. Ainsi, on trouve relativement peu d'étudiants français à l'Université de Genève, malgré sa proximité. En revanche, les cours du soir dispensés à Genève jouent un rôle important dans la formation continue des Français de la région.

Parmi les équipements genevois très sollicités, on peut citer l'aéroport, qui étend son influence jusqu'à Annecy, Evian et jusqu'au fond de la vallée de l'Arve. On peut se demander si la présence de l'aéroport de Lyon-Satolas et du train à grande vitesse TGV ne va pas modifier à plus ou moins long terme la fréquentation de Cointrin.

Sur le plan des équipements, les échanges ne sont pas égaux car l'Ain et la Haute-Savoie ont peu à offrir aux Genevois, sinon des stations touristiques pour le ski et des terrains pour les résidences secondaires, d'ailleurs possédées en grand nombre par des Suisses. De grands projets d'installation de terrains de golf et autres loisirs de plein air sont en train de voir le jour, pour l'impulsion d'intérêts et de capitaux genevois.

Des intérêts contradictoires

Depuis 1950, les relations s'inscrivent dans un contexte nouveau, créé par la haut conjoncture d'après guerre, qui a eu pour effet d'importants mouvements de capitaux et d'informations. Quels sont les acteurs engagés de part et d'autre dans ces relations franco-genevoises? Quelles sont les tendances qui se dessinent? C'est ce que nous allons déterminer.

Les principaux partenaires des relations dans la *Regio Genevensis* sont les agriculteurs, les chefs d'entreprises, les frontaliers et les autorités des Etats respectifs. Sans oublier une population genevoise qui souhaiterait obtenir un visa d'établissement en France voisine.

Les *agriculteurs français* de zone et ceux des communes frontalières plus éloignées sont en butte à la surenchère des exploitants genevois acquéreurs de biens-fonds, freinée par la mise en application du régime d'autorisation d'exploiter pour les étrangers effectif depuis 1967. Par ailleurs, les exploitants zoniens ont le plus grand intérêt à voir se maintenir les zones franches, qui leur garantissent des débouchés importants.

Les *chefs d'entreprises* de la région française limitrophe ressentent comme une menace la domination économique de Genève sur le plan, notamment, de la main d'œuvre et des salaires, en raison de l'attraction exercée sur les travailleurs frontaliers. Ils essaient de faire pression sur les pouvoirs publics pour obtenir des mesures d'encouragement à l'économie zonienne, de rétablissement de la concurrence, voire de répression à l'endroit des frontaliers, accusés de concourir à l'affaiblissement de l'économie locale.

Les *frontaliers*, au contraire, considèrent comme positive leur influence sur l'économie dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie; ils estiment que leur présence est plus une conséquence qu'une cause du sous-développement frontalier. Dès lors, ils réclament des ajustements légaux, en particulier en ce qui concerne les prestations sociales, ainsi que la définition d'un nouveau statut.

Enfin, le *gouvernement* de Paris, peu enclin à remettre en cause les accords conclus avec la Suisse sur la base du droit international, est en butte aux pressions de ses partenaires communautaires, visant à uniformiser les régimes douaniers. Situation inconfortable qui explique une certaine passivité, concrétisée tout de même par des mesures de restriction envers les Suisses désireux de s'implanter sur territoire français. L'ouverture du prochain marché européen dès 1993 va contribuer à durcir le franchissement de la frontière.

Du côté suisse, le groupe le plus touché par le statut des zones franches et les relations franco-genevoises est celui des agriculteurs. En effet, les employeurs genevois engageant des frontaliers ne sont pas dans une situation telle qu'ils se mobilisent pour une révision du statut des zones franches, même si cette main-d'œuvre, souvent qualifiée, exige des efforts de recrutement. Les agriculteurs, en revanche, sont sensibles aux insuffisances du système actuel, qui joue contre leurs intérêts: suppression de fait du cordon fiscal, non-contingentement des produits végétaux, céréales ou légumes, contrôle insuffisant des produits importés de zone et ouverture de ces zones aux pays tiers, notamment du Marché Commun.

Perspectives d'avenir des zones franches

Le Comité franco-genevois constitue un progrès décisif sur le plan institutionnel. En effet, depuis l'arrêt de la Cour de justice international de La Haye et la sentence arbitrale de Territet, le Conseil fédéral et le gouvernement français s'étaient bornés à édicter, le 8 juin 1966 et le 7 avril 1972, des normes de contingentement à l'importation en provenance des zones franches; ils ne faisaient ainsi que reconduire en les adaptant à une situation changeante les principes énoncés par la sentence de 1933, sur préavis d'une commission permanente. D'ailleurs, ces accords sont caducs en ce qui concerne les produits industriels, la Suisse ayant conclu en 1972 des accords de libre-échange avec la C.E.E.

Aujourd'hui, une révision complète du système des zones franches est envisagée, sans qu'aucun des deux partenaires semble vouloir en prendre l'initiative. Pour la Suisse, le régime actuel garantit un désenclavement du canton de Genève, soit par un ravitaillement en produits primaires provenant d'un vaste hinterland, soit par la création d'un marché d'exportation. Ainsi, mis à part l'inconvénient d'une concurrence commerciale de pays tiers non-membres de la communauté - les membres de la C.E.E. n'étant pas liés par le statut des zones franches - ce statut possède les qualités de la permanence et le *statu quo* semble convenir tant aux milieux politiques qu'économiques genevois, du moins un *statu quo* amélioré par certaines restrictions et un meilleur contingentement. Cela étant, tout pronostic relatif à la poursuite des négociations franco-genevoises est suspendu à l'attitude de la France, dont on peut prévoir qu'elle abordera la discussion de façon globale et non sectorielle, et de la position de la Suisse face au grand marché de 1993.

Les relations avec le canton de Vaud

Les relations avec Vaud sont difficiles à saisir car il n'existe pas de statistiques des échanges entre cantons. En 1980, date du dernier recensement, 8 000 travailleurs venaient chaque jour à Genève pour occuper des postes de travail, et ce depuis Villeneuve. On peut, sans trop de risque, évaluer au double cet effectif à fin 1988. Des Genevois s'établissent dans des localités vaudoises proches pour des raisons de commodité, de goût, d'intérêt ou de nécessité: le plus souvent, c'est la crise du logement, qui n'a pas fini de sévir à Genève, et qui les oblige à se fixer outre-Versoix. C'est parfois aussi l'attrait de la campagne et des vieilles demeures de La Côte, ou encore une plus grande disponibilité en terrains et certains avantages fiscaux. Cela étant, la zone d'attraction de Genève ne va guère au-delà de Nyon, tout au moins en ce qui concerne le trafic journalier.

Des industries se sont développées dans les régions vaudoises limitrophes, qu'il s'agisse de nouveaux investissements ou de déplacement d'entreprises qui bénéficiaient dans le canton de Vaud d'avantages qu'elles ne trouvaient pas à Genève. Ainsi les Ateliers des Charmilles se sont établis à Nyon, Tavaro à Chavannes-de-Bogis, Somo à Eysins, Vifor à Villard-Sainte-Croix et Sécheron a créé son usine de soudure, reprise par Oerlikon-Bührle, à Gland. En matière commerciale, le Grand Passage a ouvert une succursale à Nyon, où les grandes surfaces cherchent à attirer la clientèle de Genève, en invoquant des facilités de parking.

On relève entre les cantons de Genève et Vaud de nombreux aspects d'une interaction qui ne se limite pas au seul domaine de l'économie: les familles qui résident dans le canton de Vaud et ont leur activité professionnelle à Genève se heurtent au problème scolaire qui n'est pas toujours facile à résoudre en raison des différences de programmes et d'un manque fréquent d'équivalence entre cantons. Les liaisons ferroviaires devront être améliorées (création d'une troisième voie) et la desserte régionale renforcée, afin de faciliter le transport des pendulaires et d'éviter un accroissement, déjà très sensible, du nombre d'automobiles qui viennent grossir le trafic urbain saturé. La direction des téléphones de Genève (022) étend son activité jusqu'à Gland; Nyon fait partie de l'arrondissement postal de Genève (1200) tandis que l'enclave de Céligny est desservie par la Compagnie vaudoise d'électricité et que la surveillance de l'autoroute est assurée par la police vaudoise. Mais c'est encore l'aéroport de Genève-Cointrin qui représente le pôle d'attraction le plus puissant pour le canton de Vaud, qui compte actuellement 230 sociétés internationales sur son territoire.

Des contacts ont lieu entre les autorités des deux cantons en vue de résoudre les difficultés normales qui surgissent et d'établir une coopération harmonieuse à tous les niveaux.